

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 20 mars 2026

Nombre de Membres

En exercice : 23

Présents au Conseil : 22

Ayant pris part au vote : 23

Ayant donné procuration : 1

Date de la convocation

16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Gurtner, doyen du nouveau conseil municipal.

Présents : Guillaume Bouhin, Jessica Boulcourt, Emmanuel Bouriot, Vanessa Brughera, David Côte, Isabelle Cuenot, David Dayet, Marie Destaing, Pascale Fumey, Christophe Garnier, Delphine Garnier, Jean-Pierre Gurtner, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Philippe Prévalet, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Marion Spataro, Sonia Vieille, Isabelle Vinai.

Procuration : Mounia Tomaszewski à Jean-Pierre Gurtner

Secrétaire de séance : Sonia Vieille.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Délibération n° 2026.03.011

OBJET : Election du maire.

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin, :

A l'issue du premier tour, il a été comptabilisé :

- 5 suffrages exprimés pour Emmanuel Bouriot
- 18 suffrages exprimés pour Marc Saulnier

Les membres du Conseil Municipal, **par 18 voix pour, 5 voix contre** :

- Elisent Monsieur Marc SAULNIER, maire de la commune de LEVIER ;
- Installent Monsieur Marc SAULNIER en qualité de maire de la commune de LEVIER ;
- Autorisent Monsieur Marc SAULNIER à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

Berser
Levrault

ID : 025-200068401-20260320-2026_03_011-DE

